

Annexe I : Légende-type du plan d'aménagement particulier

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

surface d'emprise au sol [m <sup>2</sup> ]	LOT / ILOT		surface du lot / de l'îlot [m <sup>2</sup> ]		surface constructible brute [m <sup>2</sup> ]
	min.	max.	min.	max.	
surface de scellement du sol [m <sup>2</sup> ]	max.		min.	max.	type et nombre de logements
type de toiture	max.		min.	max.	nombre de niveaux
type, disposition et nombre des constructions					hauteur des constructions [m]

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- +1,2...R nombre d'étages en retrait
- +1,2...C nombre de niveaux sous combles
- +1,2...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- h<sub>0-x</sub> hauteur à la corniche de x mètres
- h<sub>a-x</sub> hauteur à l'acrotère de x mètres
- h<sub>f-x</sub> hauteur au faite de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- oc constructions en ordre contigu
- onc constructions en ordre non contigu
- x-m x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Types et nombres de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Formes de toiture

- tp toiture plate
- tx (y%-z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faite

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains octroyés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- EVp espace vert privé
- EVP espace vert public
- ADJ aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

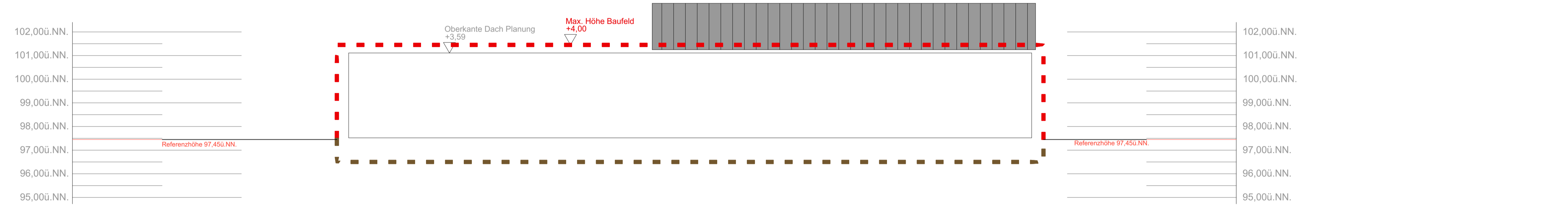
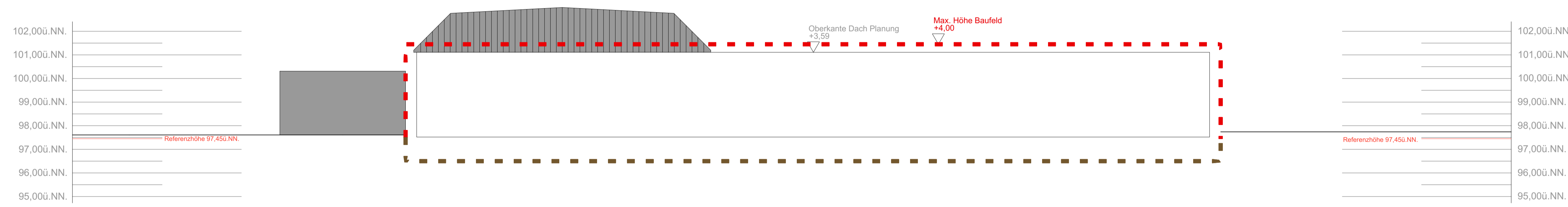
- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales



IND.	DATE	MODIFICATION	
			-
			-
			-

AUFTRAGGEBER: **Immo B & S S.A.**  
1, rue des Jardins  
L-6310 Beaufort

PROJEKT: **« CRÈCHE »**  
L-6310 Beaufort  
N° CADSTRALUX 219/3828

DOCUMENT: **PAP - Schnitt**

BEARBEITUNG: **ROMAIN SCHMIZ**  
architectes & urbanistes  
16, AV. GASTON DIERICH, L-1401 LUXEMBOURG  
TEL. 44 17 10 144.44 17 10 60

**LUDES ARCHITECTE**  
21, RUE DE LA GAZETTE - QUARTIER ÉCOLOGIQUE  
L-1011 LUXEMBOURG  
TEL. 44 17 10 144.44 17 10 60  
WWW.ARCHITECTE.LUDES.LU INFO@ARCHITECTE.LUDES.LU



DATE		ECHELLE		PLAN N°
07.12.2018		1:100		002